



**Groupement de Prévention Agréé depuis le 13 mai 2019
renouvelé le 9 juillet 2025 pour 3 ans sous le N° 25-150**

Bilan de l'activité 2025

Résumé de l'année 2025

- 25 entreprises ont contacté le GPA 36 au cours de l'année, 9 d'entre elles n'ont pas donné suite.
- 2 entreprises sont toujours suivies depuis fin 2024
- 16 comités d'écoute ont été organisés
- 3 entreprises maintiennent des liens fréquents avec les bénévoles
- L'entreprise typique est une entreprise individuelle avec une activité de bar/restauration et artisanat/bâtiment
- Plus de 40 % des entreprises reçues ont entre 0 et 5 ans
- Les manques de trésorerie et de rentabilité, ainsi que les difficultés de gestion sont les principales difficultés rencontrées
- 33 % des entreprises sont estimées viables
- 6 accompagnements auprès du Tribunal de Commerce
- 6 liquidations judiciaires - 1 redressement judiciaire

Données communiquées par le Tribunal de Commerce de Châteauroux pour l'année 2025

Actions de prévention

- Rendez-vous sur demande spontanée : 50
- Nomination d'un mandataire ad'hoc : 5
- Nomination d'un conciliateur : 3

Procédures collectives - Jugements d'ouverture

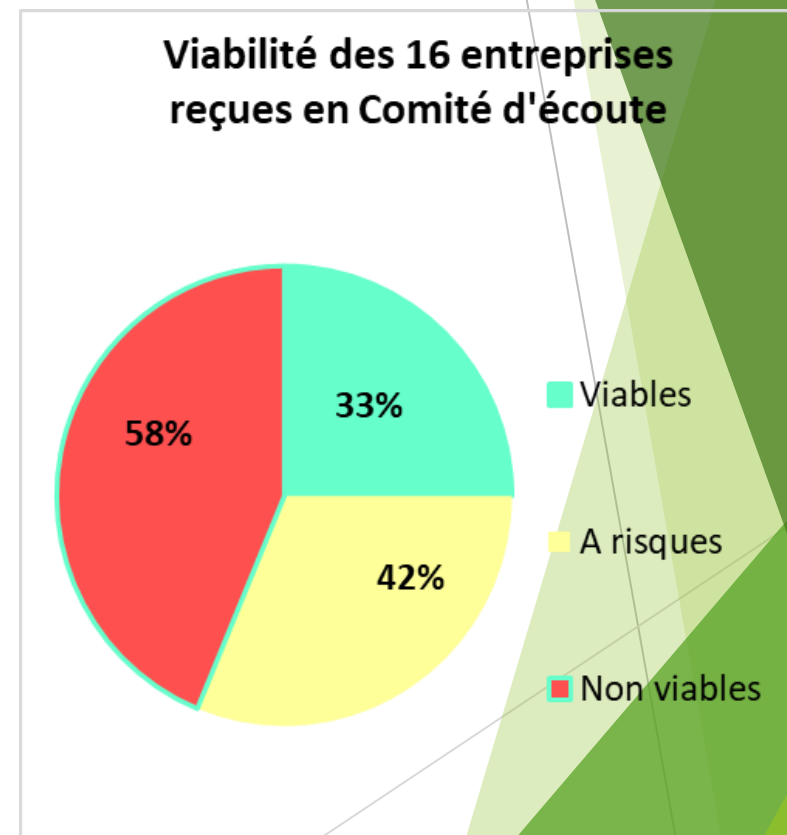
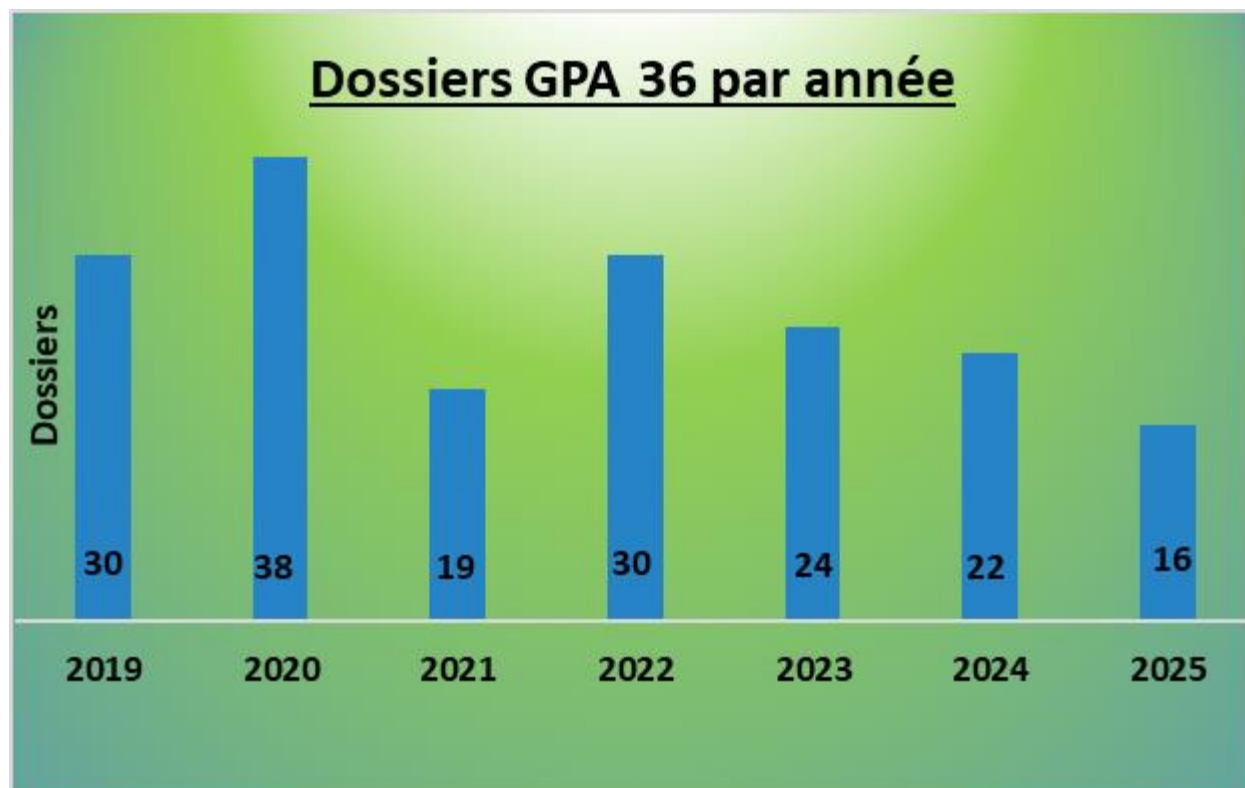
- Sauvegardes : 3
- Redressements judiciaires : 34
- Liquidations judiciaires immédiates : 110

Jugements de clôture de procédures collectives : 128

Plans de sauvegarde et de continuation : 10

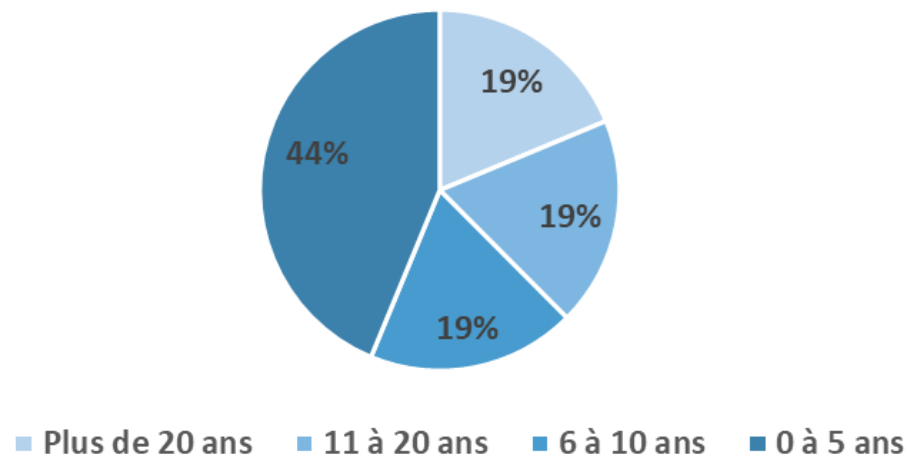
Plans de cession : 2

Les données communiquées par le Tribunal de Commerce sont stables par rapport à 2024 mais il poursuit ses actions de prévention vers les entreprises en difficulté, ce qui impacte toujours à la baisse les sollicitations du GPA 36

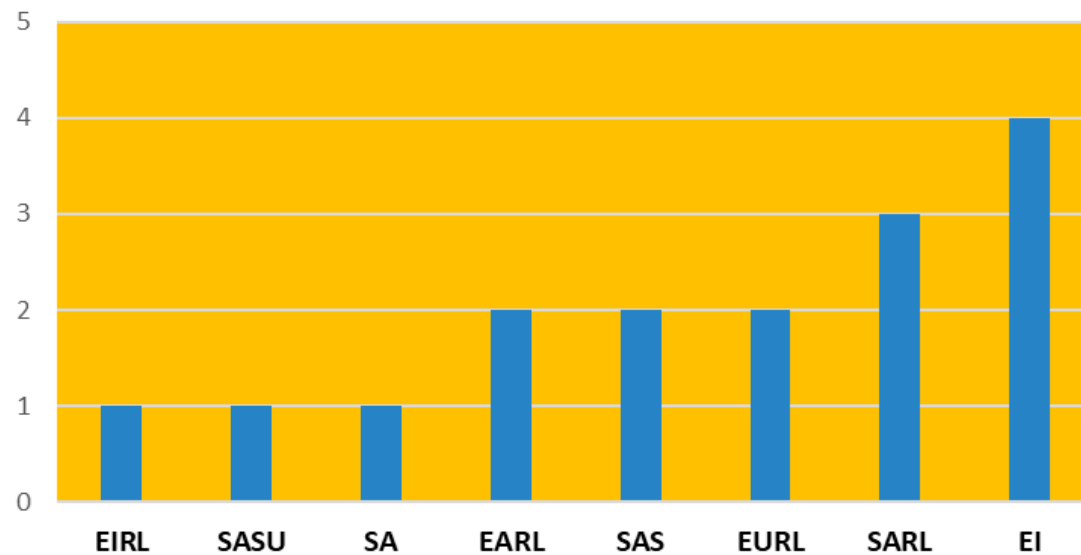


Typologie des entreprises

Ancienneté des entreprises

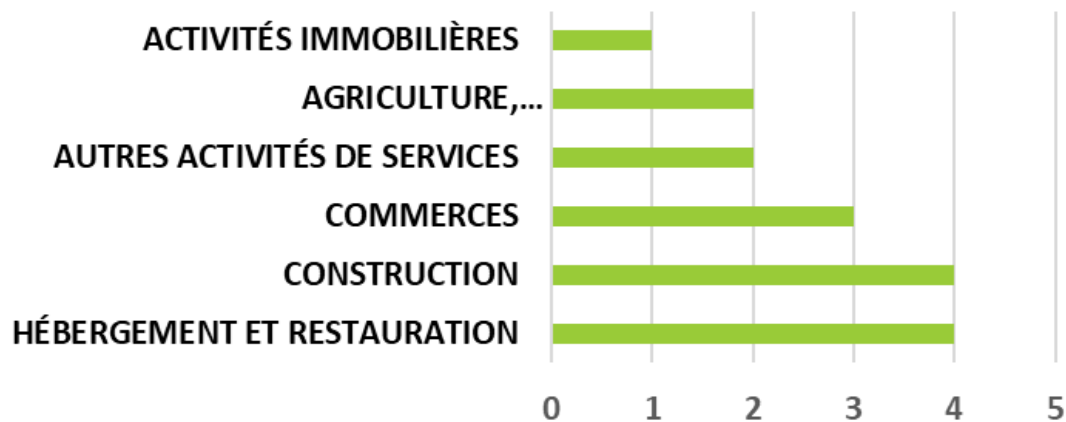


Statuts des entreprises suivies

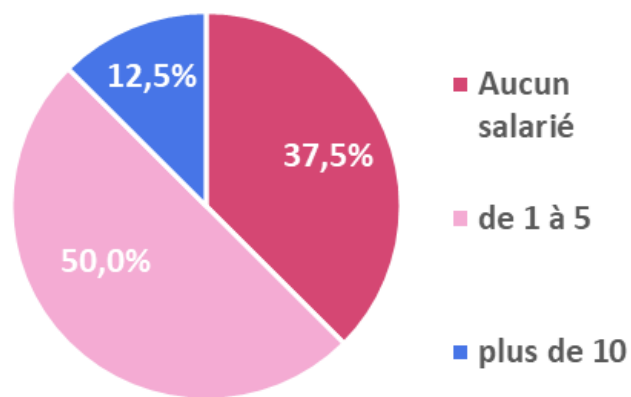


Typologie des entreprises suivies

Secteurs d'activité traités GPA 36



salariés par entreprise



Données du Tribunal de commerce de l'Indre

- Bâtiment/travaux publics : 28%
- Restaurants/débits de boissons : 27%
- Commerces détail et gros : 21%
- Prestations à la personne : 16%

Nombre de salariés concernés

par une procédure collective : 224

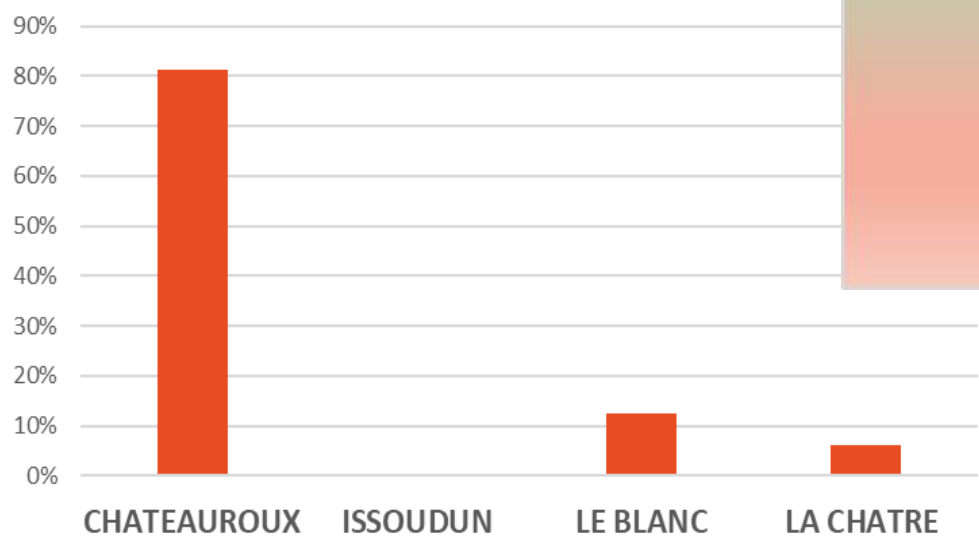
Chiffre en baisse de 35% par rapport à 2024, ce qui signifie que les entreprises en difficulté sont de plus petite taille

Localisation des entreprises

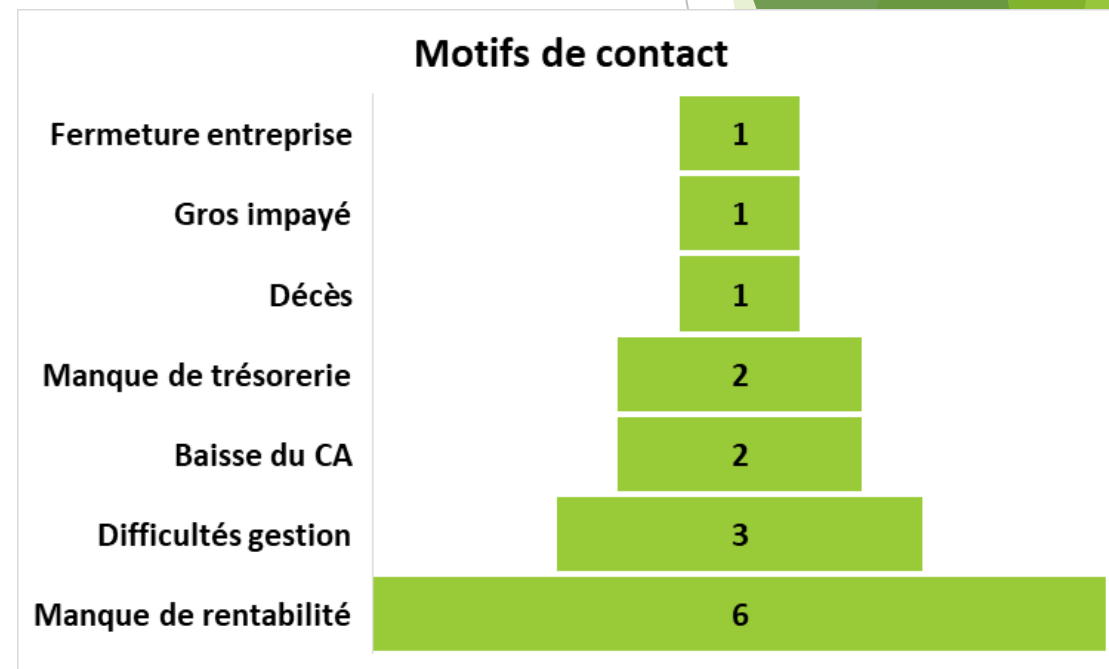
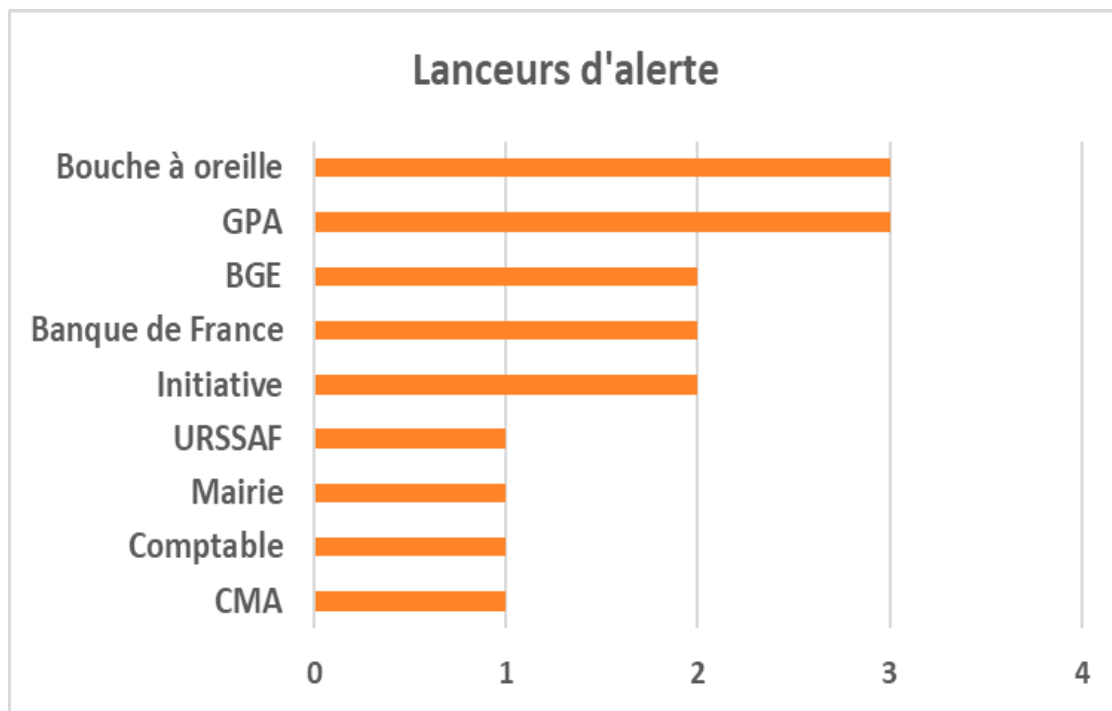
Répartition par communautés de communes

CC EGUZON - ARGENTON - VAL DE CREUSE	1
CC COEUR DE BRENNE	1
MARCHE BERRICHONNE	1
CHAMPAGNE - BOISCHAUTS	1
CC CHABRIS - PAYS DE BAZELLE	2
CC VAL DE L'INDRE - BRENNE	4
CHATEAUROUX METROPLE	6

Répartition par arrondissement



Comment et pourquoi les entreprises contactent le GPA



Le Tribunal de commerce note pour sa part que la première cause de difficultés est la cessation de paiement, puis la poursuite de créanciers.

Comment le GPA aide les entreprises

- **16 nouveaux comités d'écoute** à notre bureau de Déols ou au siège des entreprises
- **19 entreprises** toujours en cours d'accompagnement dont **3 revues** en comité d'écoute puis suivies à plusieurs reprises
- **Plus de 4000 km parcourus** par les bénévoles de l'Indre
- **6 accompagnements** au Tribunal de commerce
- **1 mise en vente**
- **1 fermeture**